

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°1

Date de Publication
11 FEV. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
11 FEV. 2019
Date de la convocation
22 janvier 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, GOBET, HATEMIAN,
LABI, MATEO, MAZEROLLE, SIMONIAN.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI,
LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN,
MORTELETTE, REYMOND, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPEN
Mme DESBIEF à Mme FAURE-BRAC
Mme SAINT CLAIR à Mme HATEMIAN
Mme SOULAYROL à M. DENONFOUX
M. RIVIERE à Mme MATEO

Absents :

Mmes GAWLIK, FOURETS
M. PIANEZZE

Objet : Demande de subvention à la Région pour des travaux d'investissement.

A la demande de Madame le Maire, Madame BERTRAND expose à ses collègues que :

Dans la nuit du 17 au 18 décembre 2017 a eu lieu un incendie dans la partie arrière de l'Oustau Calendal.

A l'occasion des travaux de reconstruction, la commune de Cassis doit également refaire l'étanchéité (non liée au sinistre) du bâtiment.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

○ Montant HT	137 446.00 €
Subvention Département	82 468.00 €
Subvention de la Région	27 489.00 €
Financement commune	27 489.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Région une subvention de 20 % du montant hors taxe de l'opération, le département ayant été sollicité par ailleurs et d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 30 janvier 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

